

—Mais elle n'a rien, rien !...

—Votre fille et vous n'êtes pas si pauvres que vous le croyez. Notre maison vous doit compte d'une somme prêtée autrefois par madame Mazurier, votre mère, au père de son mari. Cela sera réglé par M. Pierrard, qui ne sait rien encore de ce qui se passe. Mais mademoiselle Duverger ne posséderait-elle que ses rares vertus, je serais également heureuse et fière de la nommer ma fille.

Pendant ce temps, le jeune homme racontait à Adrienne émerveillée comment il avait acheté le vieux livre de prières et découvert, dans la couverture, les précieux papiers.

Le domestique de madame Duverger entra pour servir le déjeuner. On se mit à table. Edmond avait pensé à tout. L'installation était complète.

Et votre robe, madame ? demanda Adrienne.

—Je l'avais oubliée, répondit madame Pierrard en souriant ; nous la ferons au Hâvre.

La jeune fille rougit et baissa les yeux.

X

Les relations d'amitié entre madame Caillet et madame Pierrard n'étaient pas rompues ; elles se voyaient journellement. Mais Edmond, malgré la présence de sa mère à Paris, se montrait encore moins empressé ; on ne le voyait presque plus dans la maison du banquier. Toutes ses journées, il les passait à Passy auprès de madame Duverger et d'Adrienne. Naturellement on devait être très mécontent de cette

inexplicable et étrange conduite. On n'en laissait rien voir à madame Pierrard ; on se tenait vis-à-vis d'elle dans une certaine réserve étudiée et on évitait, autant que possible, de lui parler de son fils.

Sans que ce dernier s'en doutât, madame Caillet l'avait fait suivre, et son espion rapporta, un matin, que M. Edmond Pierrard se rendait tous les jours à Passy et qu'il passait presque tout son temps dans une petite maison où demeurait une jeune fille très jolie. L'habitation avait été louée et meublée par M. Pierrard, et personne n'avait pu lui donner le nom de la demoiselle.

Madame Caillet trouva les renseignements suffisants ; elle savait à quoi s'en tenir : la conduite du jeune homme lui était expliquée. D'abord, ce fut de la stupeur, puis des cris d'indignation, de colère et de rage. Madame Mazurier fut de l'avis de sa fille, déclara que s'était une abomination, une injure, et cria plus fort qu'elle. On ne pouvait se montrer assez sévère pour un fait aussi scandaleux.

Il y eut immédiatement un conseil de famille, duquel, par convenance, on crut devoir exclure mademoiselle Ernestine. Mais la jeune fille n'était ni aveugle ni sotte, et elle avait l'oreille fine, si fine, qu'à travers une cloison elle entendit les graves délibérations du conseil.

Pour commencer, M. Caillet se mit à rire en disant.

—Eh ! morbleu ! il faut bien que jeunesse se passe !

LUDOVIC ALERY.

(A suivre)

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

ROBERTSON MACAULAY, *Président.*
HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*
G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*
Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

**Demandez à nos agents
De vous expliquer
Ce système.**

O. LEGER,

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.